

COMMUNE DE GOUGENHEIM

Séance du vendredi 8 novembre 2024 à 20h30 à la mairie

Sous la présidence de M. Laurent KRIEGER, Maire

Date de convocation : 04/11/2024

Conseillers élus : 15 - Conseillers en fonction : 12 - Quorum : 7

Conseillers présents : 11 Conseillers représentés : 0

Étaient présents : Laurent KRIEGER (maire), Denis STAHL (1er adjoint), Matthieu STOLL (2ème adjoint), Frédéric MOSTER (3ème adjoint), Ludovic CRIQUI, Nathalie WROBEL, Christiane FISCHER, Anne-Catherine RUCK, Alphonse MULLER, Pascal SCHMITT, Christian HUFFLING

Était absent : Laurent Bescond

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 27 septembre 2024
2. Réseaux rue Neuve : Examen de devis
3. Sentier du Dorfgraben : Choix des prestataires
4. Sentier du Dorfgraben : Acquisition foncière
5. Réaménagement entrée Ouest du village : Examen de devis
6. Salle des Fêtes : Changement de matériel
7. Impression du bulletin communal 2024 : Choix du prestataire
8. Déneigement : Convention 2024/2025
9. Réaménagement de la rue Neuve : Nouveau plan de financement
10. Points divers

Mme Nathalie WROBEL est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

1. **Le procès-verbal de la séance du 27 septembre 2024 est approuvé à l'unanimité.**
2. **Rue Neuve : Enfouissement des réseaux de communications**

DCM 2024 - 67163 – 41 Réaménagement de la Rue neuve : Enfouissement du réseau Orange

Vote : Pour à l'unanimité

Dans le cadre du réaménagement de la rue Neuve, Monsieur le Maire

- propose l'enfouissement des parties aériennes du réseau téléphonique Orange dans cette rue,
- présente la convention relative à cette opération de mise en souterrain des réseaux Orange et fixant les modalités juridiques et financières de ces travaux.

Après en avoir délibéré, les conseillers

- **Valident le devis d'ORANGE d'un montant de 1 243,55 € pour les études et les travaux de câblage.**
- **Acceptent les termes de la convention et autorisent le maire à la signer.**

DCM 2024 - 67163 – 42 Réaménagement de la Rue neuve : Enfouissement du réseau fibre Rosace

Vote : Pour à l'unanimité

Dans le cadre du réaménagement de la rue Neuve, Monsieur le Maire propose l'enfouissement des parties aériennes du réseau fibre de Rosace dans cette rue.

Après en avoir délibéré, les conseillers

- **Valident le devis de la société Rosace d'Entzheim d'un montant de 5 613,- € HT / 6 735,60 € TTC pour les travaux d'étude et de câblage.**

DCM 2024 - 67163 – 43 Réaménagement de la Rue neuve : Eclairage public

Vote : Pour à l'unanimité

Dans le cadre du réaménagement de la rue Neuve, Monsieur le maire :

- informe les conseillers d'une nécessaire restructuration de l'éclairage public,
- propose de faire appel à la société EST RESEAUX qui a réalisé la modernisation de l'éclairage public dans toute la commune en 2020,
- soumet son devis d'un montant de de 2 756,80 € HTC.

Après en avoir délibéré, les conseillers

- **Acceptent la proposition du maire et l'autorisent à signer le bon de commande de la société EST RESEAUX d'un montant de 2 756,80 € HT / 3 308,16 € TTC.**

3. Aménagement du sentier du Dorfgraben

DCM 2024 - 67163 – 44 Travaux d'aménagement du sentier du Dorfgraben
Choix du prestataire

Vote : 9 voix pour et 2 abstentions (Anne- Catherine RUCK et Christian HUFFLING)

Monsieur le maire rappelle aux conseillers qu'un projet d'aménagement du sentier longeant le ruisseau du Dorfgraben a été approuvé lors de la séance du 19/06/2024 du conseil municipal et propose de choisir le prestataire qui sera chargé des travaux.

Plusieurs devis sont présentés :

- Société WICKER pour un montant de 96 830,40 € HT
- Société ARTERE pour un montant de 108 253,70 € HT
- Société THIERRY MULLER pour un montant de 118 867,- € HT

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal

- Retient l'offre de la société WICKER de Schaffhouse sur Zorn pour un montant de 96 830,40 € HT / 116 196,48 € TTC.

DCM 2024 - 67163 – 45 Aménagement du sentier du Dorfgraben : Eclairage public

Vote : 9 voix pour et 2 abstentions (Anne- Catherine RUCK et Christian HUFFLING)

Monsieur le maire rappelle aux conseillers qu'un projet d'aménagement du sentier longeant le ruisseau du Dorfgraben a été approuvé lors de la séance du 19/06/2024 du conseil municipal et propose d'étendre l'éclairage public dans ce secteur avec l'ajout de bornes lumineuses.

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal

- Valide le devis de la société EST RESEAUX de Phalsbourg pour un montant de 5 544,- € HT / 6 652,80 € TTC.

DCM 2024 - 67163 –46 Aménagement du sentier du Dorfgraben : Poubelles de tri et panneaux didactiques

Vote : 9 voix pour et 2 abstentions (Anne- Catherine RUCK et Christian HUFFLING)

Monsieur le maire rappelle aux conseillers qu'un projet d'aménagement du sentier longeant le ruisseau du Dorfgraben a été approuvé lors de la séance du 19/06/2024 du conseil municipal et propose l'installation de poubelles de tri accompagnées de panneaux didactiques.

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal

- Valide le devis de la société SINEU GRAFF de Kogenheim d'un montant de 2 738,- € HT / 3 285,60 € TTC pour deux corbeilles de tri.
- Valide le devis de la société APRICO de Annecy d'un montant de 352,- € HT / 422,40 € TTC pour la fourniture de deux panneaux didactiques personnalisés.

DCM 2024 - 67163 – 47 Aménagement du sentier du Dorfgraben : Panneaux pédagogiques

Vote : 9 voix pour et 2 abstentions (Anne- Catherine RUCK et Christian HUFFLING)

Monsieur le maire rappelle aux conseillers qu'un projet d'aménagement du sentier longeant le ruisseau du Dorfgraben a été approuvé lors de la séance du 19/06/2024 du conseil municipal et propose l'installation de panneaux d'information.

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal

- Valide le devis de la société PIC BOIS d'un montant de 3 777,70 € HT / 4 533,24 € TTC pour la fourniture et la pose de cinq panneaux d'informations pédagogiques.

DCM 2024 - 67163 – 48 Aménagement du sentier du Dorfgraben : Eléments décoratifs

Vote : 9 voix pour et 2 abstentions (Anne- Catherine RUCK et Christian HUFFLING)

Monsieur le maire rappelle aux conseillers qu'un projet d'aménagement du sentier longeant le ruisseau du Dorfgraben a été approuvé lors de la séance du 19/06/2024 du conseil municipal et propose l'installation d'éléments décoratifs floraux.

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal

• **Valide le devis de la société BLACHERE d'Apt d'un montant de 2 820,-€ HT / 3 384,- € TTC** pour la fourniture d'éléments décoratifs floraux.

DCM 2024 - 67163 – 49 Aménagement du Dorfgraben : Sécurisation

Vote : 9 voix pour et 2 abstentions (Anne- Catherine RUCK et Christian HUFFLING)

Dans le cadre des travaux d'aménagement d'un sentier culturel le long du Dorfgraben, Monsieur le maire propose l'installation de palplanches et d'une clôture souple aux abords du ruisseau.

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal

• **Valide le devis de la société WICKER de Schaffhouse sur Zorn d'un montant de 28 346,50 € HT / 34 015,80 € TTC** pour la fourniture et la mise en place de palplanches et d'une clôture.

4. DCM 2024 - 67163 – 50 Sentier du Dorfgraben : Acquisition foncière

Vote : 9 voix pour et 2 abstentions (Anne- Catherine RUCK et Christian HUFFLING)

Monsieur le maire rappelle aux conseillers qu'un projet d'aménagement du sentier longeant le ruisseau du Dorfgraben a été approuvé lors de la séance du 19/06/2024 du conseil municipal. Il propose l'acquisition, au nom de la Commune, d'une bande de terrain longeant le Dorfgraben afin d'élargir le sentier. Cette parcelle, cadastrée section 01 n° 220, appartient à Monsieur et Madame MULLER domiciliés 3A rue Neuve dans la commune. Monsieur le Maire précise qu'il n'y a pas lieu de consulter le service des Domaines.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide :

- **de faire appel à la société LAMBERT et Associés pour un montant de 876,- € HT / 1 051,20 € TTC** pour les travaux d'arpentage
- **d'acquérir le terrain ci-dessus désigné au prix de cent euros (100,00 €) l'are,**
- **de prendre à la charge de la Commune l'intégralité des frais se rapportant à cette transaction (frais de l'acte d'acquisition et géomètre),**
- **de voter les crédits nécessaires au financement de l'opération,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte authentique d'acquisition ainsi que tout autre document se rapportant à ce dossier.**

5. Réaménagement de l'entrée ouest de la commune

DCM 2024 - 67163 – 51 Réaménagement de la rue de la Houblonnière

Vote : Pour à l'unanimité

Monsieur le maire rappelle aux conseillers que la Collectivité européenne d'Alsace a prévu l'aménagement d'un rond-point à l'entrée ouest de la commune. L'implantation de cet ouvrage nécessite un réaménagement de la rue de la Houblonnière.

Pour les travaux envisagés, un devis de l'entreprise WICKER est présenté aux conseillers.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

• **Accepte le devis de la société WICKER de Schaffhouse sur Zorn d'un montant de 26 690,41 € HT / 32 028,49 € TTC** pour les travaux de réaménagement de la rue de la Houblonnière.

DCM 2024 - 67163 – 52 Rue de la Houblonnière – Eclairage public

Vote : Pour à l'unanimité

Monsieur le maire rappelle aux conseillers que la Collectivité européenne d'Alsace a prévu l'aménagement d'un rond-point à l'entrée ouest de la commune. L'implantation de cet ouvrage nécessite un réaménagement de la rue de la Houblonnière et une extension de l'éclairage public.

Pour cette extension, un devis de l'entreprise EST RESEAUX est présenté aux conseillers.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

• **Accepte le devis de la société EST RESEAUX de Phalsbourg d'un montant de 908,- € HT / 1 089,60 € TTC** pour la fourniture d'une borne lumineuse.

6. DCM 2024 - 67163 – 53 Achat de matériel pour les associations

Vote : Pour à l'unanimité

Monsieur le maire rappelle aux conseillers que le renouvellement progressif du matériel des salles communales mises à disposition des associations a été engagé depuis quelques années par la municipalité.

Pour le renouvellement de mobilier, frigos et armoires de rangement, plusieurs devis sont proposés aux conseillers.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

• **Valide les devis de la société BBS de Kaysersberg d'un montant total de 17 434,25 € HT / 20 921,09 € TTC** pour l'achat de mobilier

• **Valide le devis de la société Menuiserie MCM de Schnersheim d'un montant de 8 944,84 € HT / 10 733,81 € TTC** pour la fourniture et la pose de meubles de rangement

• **Valide les devis de la société SCHNELL d'un montant total de 11 359,24 € HT / 13 631,09 € TTC** pour l'achat d'armoires réfrigérées.

7. DCM 2024 - 67163 – 54 Bulletin communal 2024 – Choix de l'imprimeur

Vote : Pour à l'unanimité

Pour l'impression du bulletin communal 2024, M. Frédéric MOSTER soumet aux conseillers les devis des sociétés suivantes :

- Groupe CAR - ARC Impression numérique (1 035,- € HT)
- Groupe IBS -Agence de communication et Imprimerie (1 940,-€ HT)

Après avoir délibéré, le conseil municipal

• **Valide le devis de la société Groupe CAR - ARC Impression numérique d'Haguenau pour un montant de 1 035,- € HT soit 1 100,63,-€ TTC pour la mise en pages et l'impression du bulletin communal 2024.**

8. DCM 2024 - 67163 – 55 Convention déneigement 2024/2025

Vote : 10 voix pour et 1 abstention (Ludovic CRIQUI)

Monsieur Le Maire rappelle que la commune fait appel à un exploitant agricole pour procéder au déneigement des routes communales en cas de besoin, sachant que la Commune ne dispose pas du matériel adéquat pour assurer ce service.

Conformément à l'article 10 de la loi n° 99-574 du 9 juillet 1999 qui permet aux exploitants agricoles de participer au déneigement des routes, l'exploitant agricole peut apporter son concours à la commune.

Pour sa participation au déneigement, le Maire informe les conseillers des nouveaux tarifs appliqués par l'agriculteur :

- un forfait annuel de 1,35 € HT /habitant (incluant 10h d'intervention) ;
- un coût horaire de 70 € HT pour toute intervention hors forfait ;
- les montants seront révisibles à chaque échéance de la convention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

• **Autorise Monsieur Le Maire à signer la convention 2024/2025 de participation au déneigement avec l'agriculteur concerné.**

Les crédits budgétaires seront prévus aux budgets des exercices concernés.

9. Réaménagement de la rue Neuve

Le projet de rénovation de la rue Neuve intègre une nouvelle gestion des eaux pluviales grâce aux pavés drainants et aux espaces verts qui remplaceront l'enrobé actuel.

DCM 2024 - 67163 – 56 Projet de réaménagement de la rue Neuve – Nouveau plan de financement

**Annule et remplace la DCM 2024-67163-35
Projet de réaménagement de la rue Neuve du 27/09/2024**

Vote : Pour à l'unanimité

Monsieur le maire, au nom de la commission Voirie, présente le projet de rénovation de la rue Neuve.

Le réaménagement de cette rue, identifiée par la commission comme étant particulièrement dégradée, a été guidé par la volonté de réduire l'imperméabilisation des sols. Un caniveau central permettra d'éliminer les trottoirs étroits et peu utilisés qui seront remplacés par des bandes vertes et des espaces verts. Le carrefour en partie haute de la rue sera pavé afin de réduire l'usure fréquente dans cette zone de passage.

Le projet sera financé suivant la répartition ci-dessous :

Co-financeurs	Montant euros HT
Fonds propres du porteur de projet : Commune de Gougenheim	25 951
Collectivité européenne d'Alsace (FCA)	54 049
Région Grand Est (Changement climatique)	20 000
Agence de l'eau Rhin Meuse (Eau et nature en ville – Gestion des eaux pluviales)	20 000
TOTAL (coût estimatif du projet)	120 000

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

• **Valide le projet de réaménagement de la voirie dans la rue Neuve ;**

• **Autorise le maire à solliciter l'aide :**

- De la Collectivité européenne d'Alsace (Fonds Communal d'Alsace)
- De la Région Grand Est (Dispositif Changement climatique)
- De l'Agence de l'eau Rhin Meuse (Eau et nature en ville – Gestion des eaux pluviales)

10. Points divers

• **Transport scolaire :** Monsieur le maire fait le compte-rendu de la réunion du 05/11/2024 concernant le transport scolaire de la pause méridienne qui, n'étant pas prévu par le règlement, ne sera désormais plus pris en charge par la Région Grand Est. Les communes de Gougenheim et Rohr assumeront désormais cette charge financière. Il faut cependant noter que la Région octroie aux communes du RPI une subvention de 3 000 € / an pour la mise à disposition d'accompagnatrices des élèves des classes maternelles dans le bus scolaire.

La secrétaire de séance, Nathalie WROBEL



Le maire, Laurent KRIEGER



Délibérations

DCM 2024-67163-41 Réaménagement de la Rue neuve : Enfouissement du réseau Orange

DCM 2024-67163-42 Réaménagement de la Rue neuve : Enfouissement du réseau fibre Rosace

DCM 2024-67163-44 Travaux d'aménagement du sentier du Dorfgraben Choix du prestataire

DCM 2024-67163-45 Aménagement du sentier du Dorfgraben : Eclairage public

DCM 2024-67163-46 Aménagement du sentier du Dorfgraben : Poubelles de tri et panneaux didactiques

DCM2024-67163-47 Aménagement du sentier du Dorfgraben : Panneaux pédagogiques

DCM 2024-67163-48 Aménagement du sentier du Dorfgraben : Eléments décoratifs

DCM 2024-67163-49 Aménagement du Dorfgraben : Sécurisation

DCM 2024-67163-50 Sentier du Dorfgraben : Acquisition foncière

DCM 2024-67163-51 Réaménagement de la rue de la Houblonnière

DCM 2024-67163-52 Rue de la Houblonnière – Eclairage public

DCM 2024-67163-53 Achat de matériel pour les associations

DCM 2024-67163-54 Bulletin communal 2024 – Choix de l'imprimeur

DCM 2024-67163-55 Convention déneigement 2024/2025

DCM 2024-67163-56 Projet de réaménagement de la rue Neuve – Nouveau plan de financement

Procès-verbal publié le 13/12/2024 sur le site internet de la commune de Gougenheim.